

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-797521

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03508 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : EL YAZIDI ABDELLAH
 Date de naissance : 30/06/1950
 Adresse : RUE 528, N° 17 ERAC BOUARGANE
 AGADIR
 Tél. : 0760423230 Total des frais engagés : 340,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Abdoul-Haïd NASSIR
 C.E.S DERMATO - VENERELOG
 2, Angle Rue Bakkay & Rue Marrakech
 Q.I. - AGADIR
 Tél: 05 28 84 54 41

Date de consultation : 19 DEC. 2023

Nom et prénom du malade : EL YAZIDI ABDELLAH AGE: 1950

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : DERMATOSE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : AGADIR Le : 19/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CODE N° : AA-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3 DEC 2013	a	1	25000	INP : LHM-04111541 Abdoul-lah NHOUL, E.S DERMATO - VENERELOGII Angle Rue Bakay & Rue Marrakech Q.I. ADDU. TEL: 06 28 84 56

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE IMAM AL BOUKHARI Dr. BIDNABEN FAHIMA HARRA 100, Av.Imam Al Boukhari Frig Bouargane - Agadir Tél: 0524 82 44 58 NP 042034439	19/12/23	92,10

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Dr NASSILA ABDOUL-ILAH

Spécialiste diplômé de la faculté de médecine de NANCY

Membre de la société française de Dermatologie

Maladies de la Peau, Cuir Chevelu, Ongles

Maladies sexuellement transmises

DIU Dermatologie Pédiatrique

Dermatologie Esthétique

الدكتور نسيمة عبد الله

إخلاصي خريج كلية الطب ببانتني

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض الجلد

أمراض الجلد والشعر والأظافر

الأمراض الجنسية المعدية

أمراض الجلد عند الأطفال

طب تجميل الجلد

19 DEC. 2023

Agadir, le : أكادير، في :

CONSULTATION - ACTE

"HONORAIRES"

Mr. Mme. EL YAZIDI Abderrahmane

consultation 25000 Dhs

Deux cent cinquante DH

Dr. Abdoul-ilah NASSILA
C.E.S DERMATO - VENERELOGIE
2, Angle Rue Bekkay & Rue Marrakech
Tél: 05 28 84 54 41
Tél: 05 28 84 54 41

2. ملتقى زنقة مراكش و زنقة البكاي عمارة أوبidar 80020 أكادير
2,angle rue de Marrakech et rue Bekkay Immeuble Oubidar 80020 AGADIR

Tél : 05 28 84 54 41 - E-mail : abdnas@ymail.com

INP : 041115411 - ICE : 001577981000017

Dr NASSILA ABDOUL-ILAH

Spécialiste diplômé de la faculté de médecine de NANCY

Membre de la société française de Dermatologie

Maladies de la Peau,Cuir Chevelu,Ongles

Maladies sexuellement transmises

DIU Dermatologie Pédiatrique

Dermatologie Esthétique

الدكتور نبيلة عبد الألاه

إختصاصي خريج كلية الطب بناتسي

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض الحلق

أمراض الحلق وال الشعب والأذن

الأمراض الحنسية المعدية

اض الجند عند اهله

أڭادير، فاس : 19 DEG. Agadir, le :

19 DEC. 2023

75,50

13,50
AL BOUKHARI
EUR-NABEN FATIMA
Av.Imam Al Boukhari
Marrakech
Tel/Fax : 05 28 22 14 61

Dr. Abdoul-Ilah NASSILA
C.E.S DERMATO - VENERELOGIE
2, Avenue Rue Bakkay & Rue Marrakech
Q.I. - AGADIR
tél: 05 28 84 54 41

**PHARMACIE
IMAM AL BOUKHARI**

Dexyare Red Polk Gol

92.¹⁰ Hg by manometer
by fauquier et
local.

2. ملتقى زنقة مراكش و زنقة البكاي عمارة أوبدار 80020 أكادير

2, angle rue de Marrakech et rue Bekkay Immeuble Oubidar 80020 AGADIR

Tél : 05 28 84 54 41 - E-mail : abdnas@ymail.com

INP : 041115411 - ICE : 001577981000017

ابليفاكس®

ديكلوريدرات ليفوكسيتيريزين

مضاد للحساسية



75,50

5 ملغم

30 قرصاً مغلفاً



الوصفة : بمحض كثي فرق معانق على
ديكلوريدات ليفوكسيتيريزين 5 ملغم
السواءات كمسك كافية للشخص واحد.
ساع دواعي : لا يكترا
جرعات : اتسارات طفيفاً لا يستعمل دواعي
الاصح حالات المرض العالية
الاحتياط : انتظر على الأقل من 300 مل
بحسب في درجة حرارة أقل من 30°C.
بحسب تعليم عن تتناوله ومواعي الأطفال.

Formule : Chaque comprimé pelliculé contient :
Dichlorhydrate de Lévoctétrizine 5 mg.
Excipients Q.S.P. Excipient à effet notoire : Lactose.
Pathologies, Indications, Mode d'emploi,
Contra-indications : Consulter la notice à
l'intérieur.
A conserver à une température inférieure à 30°C.
Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Aplevax®

Dichlorhydrate de Lévoctétrizine

Anti-allergique

5 mg

30 comprimés pelliculés

LOCAPRED® 0,1%

15



NE PAS AVALER

RESPECTER LES DOSES PRÉSCRITES

Uniquement sur ordonnance - Liste I

PIÈCE FABRÉE
DERMATOLOGIE

TUBE
15 g

DATE : 07/2017
P.P.V : 16DH60

LOCAPRED 0,1%
CREME T15g

P.P.V : 16DH60



O

Lire attentivement la notice avant
utilisation.

Tenir hors de la portée et de la vue
des enfants.

V

Crème
Tube de 15 g
6 118000 010951



Crème
LOCAPRED® 0,1%

Crème Voie cutanée
Desonide 0,1%

0,1% Crème

LOCAPRED® 0,1%